

Les vocations se présentaient, les maisons se construisaient, les noviciats se fondaient, le développement se faisait normal, régulier, sans lenteur ni précipitation, et quand l'heure de la Providence vint à sonner, pour autant qu'un homme ou un groupe d'hommes osent se dire prêts à l'entendre et à y répondre, les Dominicains du Canada pouvaient se croire préparés.

La Province de France pensa alors, elle aussi, que le fruit était assez mûr pour être détaché de l'arbre, et dans un chapitre tenu en 1907, elle prit l'initiative de la séparation, en offrant au Maître-Général de l'Ordre cette partie d'elle-même pour qu'il la transformât en une Province nouvelle. Le résultat de cette initiative ne se fit pas attendre ; l'année suivante, en 1908, le détachement administratif d'avec la Province de France s'opérait sans heurt ni secousse, laissant intacts l'attachement et la reconnaissance du cœur.

La Congrégation de S. Dominique dans l'Amérique du Nord était fondée.

C'est la seconde étape, (1908-1911), étape d'administration autonome, si l'on veut, puisqu'un supérieur, était nommé par la première autorité de l'Ordre et ne relevait que d'elle seule, mais encore étape de transition, d'affermissement, d'acheminement, en un mot, vers la Province formelle et canonique. Le document généralice, qui érige notre Province, le fait bien entendre, en débutant ainsi : quand, il y a trois ans, la Congrégation de S. Dominique dans l'Amérique du Nord fut instituée, nous espérions bien qu'en peu de temps, toutes les conditions requises par le droit étant remplies, une nouvelle Province pourrait être inscrite au Catalogue des Provinces de l'Ordre. "

Ces conditions ont été remplies. " Soutenus par le même espoir, continue le document, vous vous êtes mis généreusement à l'œuvre, et comme vous avez un nombre suffisant de Frères vivant louablement sous la discipline régulière, ainsi que trois couvents formels où existent la vie commune et la régulière observance, comme de plus le double Noviciat canoniquement institué donne l'espérance que l'œuvre commencée continuera, Nous, rendant premièrement grâces à Dieu . . . . , Nous avons décidé d'instituer votre Congrégation en Province. "

C'est donc chose faite, et heureusement faite. La Province nouvelle comprend actuellement plus de cent religieux